



*Bureau des radiocommunications*

(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)

**Circulaire administrative  
CACE/453**

Le 11 juillet 2008

**Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT et aux Membres du Secteur  
des radiocommunications participant aux travaux des Commissions d'études  
des radiocommunications et à la Commission spéciale chargée d'examiner  
les questions réglementaires et de procédure**

**Objet:** Réunion de la Commission d'études 4 des radiocommunications (Services par satellite),  
Genève, 16 et 17 octobre 2008

## **1 Introduction**

Nous vous informons, par la présente Circulaire administrative, qu'une réunion de la Commission d'études 4 de l'UIT-R aura lieu à Genève, les 16 et 17 octobre 2008, faisant suite aux réunions des Groupes de travail 4A, 4B et 4C (voir la Lettre circulaire [4/LCCE/96](#)).

La réunion de la Commission d'études aura lieu au siège de l'UIT, à Genève. Les services directement liés à la réunion (distribution des documents, etc.) seront à proximité de la salle de réunion. L'enregistrement commencera à 8 h 30, **uniquement dans le bâtiment Montbrillant (tous les délégués devront emprunter exclusivement cette entrée)** le jour de l'ouverture. La session d'ouverture débutera à 9 h 30.

## **2 Programme de la réunion**

Le projet d'ordre du jour de la réunion de la Commission d'études 4 est reproduit dans l'Annexe 1.

Les Questions attribuées à la Commission d'études 4 se trouvent à l'adresse suivante:

<http://www.itu.int/ITU-R/go/que-rsg4/fr>

### **2.1 Adoption de projets de Recommandation lors de la réunion de la Commission d'études (§ 10.2.2 de la Résolution UIT-R 1-5)**

Aucun projet de Recommandation n'est proposé pour adoption par la Commission d'études à sa réunion, conformément au § 10.2.2 de la Résolution UIT-R 1-5.

## **2.2 Adoption de projets de Recommandation par une Commission d'études par correspondance (§ 10.2.3 de la Résolution UIT-R 1-5)**

La procédure décrite au § 10.2.3 de la Résolution UIT-R 1-5 concerne les projets de Recommandation nouvelle ou révisée qui ne sont pas expressément inscrits à l'ordre du jour d'une réunion de Commission d'études.

Conformément à cette procédure, les projets de Recommandation nouvelle ou révisée, établis au cours des réunions des Groupes de travail 4A, 4B et 4C organisées avant la réunion de la Commission d'études, seront soumis à ladite Commission. Après examen, cette dernière pourra décider de les faire adopter par correspondance. En pareils cas, la Commission d'études peut aussi décider d'appliquer la procédure d'adoption et d'approbation simultanées (PAAS) d'un projet de Recommandation, décrite au § 10.3 de la Résolution UIT-R 1-5 (voir aussi le § 2.3 ci-dessous).

Conformément au § 2.25 de la Résolution UIT-R 1-5, l'Annexe 2 de la présente Circulaire contient la liste des sujets qui doivent être traités lors des réunions des Groupes de travail qui précèdent la réunion de la Commission d'études, et pour lesquels des projets de Recommandation pourraient être établis.

## **2.3 Décision concernant la procédure d'approbation**

Au cours de sa réunion, la Commission d'études décide de l'éventuelle procédure à suivre pour faire adopter chaque projet de Recommandation conformément au § 10.4.3 de la Résolution UIT-R 1-5. Elle peut soumettre le projet de Recommandation soit à l'Assemblée des radiocommunications suivante, soit aux Etats Membres, par voie de consultation; la Commission d'études peut aussi décider d'utiliser la procédure PAAS, décrite au § 10.3 de la Résolution UIT-R 1-5.

## **3 Contributions**

Les participants sont invités à fournir des contributions pour donner suite aux travaux de la Commission d'études 4. Ces contributions seront traitées conformément aux dispositions énoncées dans la Résolution UIT-R 1-5 et publiées à l'adresse suivante: <http://www.itu.int/ITU-R/go/rsg4/fr> (voir «contributions»). Un nombre limité de versions papier seront disponibles à la réunion. **La date limite de soumission des contributions est le jeudi 9 octobre à 16 heures UTC.** Les contributions reçues après cette date ne pourront pas être acceptées. Aux termes de la Résolution UIT-R 1-5, les contributions qui ne sont pas mises à la disposition des participants à l'ouverture de la réunion ne seront pas examinées.

Les participants sont priés de soumettre leurs contributions par courrier électronique à:

[rsg4@itu.int](mailto:rsg4@itu.int)

Une copie doit aussi être envoyée au Président et aux Vice-Présidents de la Commission d'études 4 dont vous trouverez les adresses sur le site:

[http://www.itu.int/cgi-bin/htsh/compass/cvc.param.sh?acvty\\_code=4](http://www.itu.int/cgi-bin/htsh/compass/cvc.param.sh?acvty_code=4)

## 4 Visa

Nous vous rappelons que pour les ressortissants de certains pays, l'entrée et le séjour sur le territoire de la Suisse sont soumis à l'obtention d'un visa. Ce visa doit être demandé et obtenu de la représentation de la Suisse auprès de votre pays (ambassade ou consulat) ou, à défaut, de celle la plus proche de votre pays de départ. En cas de problème, l'Union peut, sur demande officielle de l'administration ou de la société que vous représentez, intervenir auprès des autorités suisses compétentes pour faciliter l'émission de ce visa.

Les demandes de visa doivent nous parvenir sous couvert d'une lettre officielle de l'administration ou de la société que vous représentez. Cette lettre doit préciser votre nom et vos fonctions, votre date de naissance, votre numéro de passeport, ainsi que ses dates de délivrance et d'arrivée à expiration.

Elle doit être accompagnée d'une photocopie de votre passeport et du formulaire d'inscription, dûment rempli, le tout devant être envoyé par télécopie au numéro +41 22 730 6600 à l'Unité des documents et réunions de l'UIT-R, bureau V.434, à l'attention de Mme L. Kocher. Veuillez noter que l'Union a besoin d'au moins une semaine pour traiter tous les documents nécessaires à l'obtention d'un visa.

## 5 Participation

Les services d'interprétation seront fournis sur la base des inscriptions de participants parvenues un mois avant la réunion.

Afin que les dispositions nécessaires puissent être prises, nous vous prions de nous communiquer, un mois au plus tard avant l'ouverture de la réunion, le nom de votre (vos) représentant(s) au moyen du formulaire ci-joint (Annexe 3) (le photocopier si nécessaire). En ce qui concerne les réservations d'hôtel, veuillez consulter l'adresse suivante: <http://www.itu.int/travel/>.

Valery Timofeev  
Directeur du Bureau des radiocommunications

## Annexes: 3

### Distribution:

- Administrations des Etats Membres et Membres du Secteur des radiocommunications
- Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 4 des radiocommunications
- Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure
- Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications
- Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

## **Annexe 1**

### **Projet d'ordre du jour de la réunion de la Commission d'études 4 des radiocommunications**

(Genève, 16 et 17 octobre 2008, à 9 h 30)

(Salle B)

- 1** Remarques liminaires
- 1.1** Directeur du BR
- 1.2** Président
- 2** Adoption de l'ordre du jour
- 3** Désignation du Rapporteur
- 4** Compte rendu (Document [4/28 + Add.1](#))
- 5** Rapports des Présidents des Groupes de travail
- 5.1** Groupe de travail 4A
- 5.2** Groupe de travail 4B
- 5.3** Groupe de travail 4C
- 6** Examen des Recommandations nouvelles ou révisées
- 6.1** Recommandations pour lesquelles l'intention de demander l'adoption n'a pas été notifiée (voir la Résolution UIT-R 1-5, § 10.2.3, § 10.3 et § 10.4)
  - Décision de demander l'adoption
  - Décision concernant l'éventuelle procédure d'approbation à suivre
- 6.1.1** Groupe de travail 4A
- 6.1.2** Groupe de travail 4B
- 6.1.3** Groupe de travail 4C
- 7** Examen des Questions
- 8** Statuts des Questions, Recommandations, Rapports, Manuels, Voeux et Résolutions
- 8.1** Attribution des Questions aux Groupes de travail
- 8.2** Attribution des Recommandations, Rapports, Manuels, Voeux et Résolutions aux Groupes de travail
- 9** Liaison avec d'autres Commissions d'études ou organisations internationales
- 10** Examen du futur programme de travail et du calendrier des réunions
- 11** Divers

V. RAWAT  
Président de la Commission d'études 4  
des radiocommunications

## Annexe 2

### Sujets à traiter aux réunions des Groupes de travail 4A, 4B et 4C qui précèdent la réunion de la Commission d'études 4 et pour lesquels des projets de Recommandation pourraient être établis

#### Groupe de travail 4A

- Diagramme de gain de référence de polarisation croisée pour des microstations à polarisation rectiligne (avant-projet de nouvelle Recommandation UIT-R S.[XP-VSAT] figurant dans l'[Annexe 1 du Document 4A/60](#)).
- Diagramme de rayonnement de référence de station terrienne à utiliser pour la coordination et l'évaluation des brouillages dans la gamme des fréquences comprises entre 2 et environ 30 GHz (avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R S.465-5 figurant dans l'[Annexe 2 du Document 4A/60](#)).

#### Groupe de travail 4C

- Utilisation de systèmes du service mobile par satellite pour l'alerte précoce et les opérations de secours en cas de catastrophe et dans des situations d'urgence analogues (avant-projet de nouvelle Recommandation UIT-R M.[MOBDIS] figurant dans l'[Annexe 1 du Document 4C/66](#)).
- Objectif de qualité de fonctionnement des systèmes et méthode d'évaluation de la qualité de fonctionnement des systèmes AMRT non OSG du SMS dans la bande 1 613,8-1 626,5 MHz (avant-projet de nouvelle Recommandation UIT-R M.[PERFORMANCE] figurant dans l'[Annexe 2 du Document 4C/66](#)).
- Critères de protection applicables aux systèmes AMRT non OSG du SMS qui n'utilisent pas la diversité de satellite et qui fonctionnent dans la bande 1 613,8-1 626,5 MHz (document de travail en vue d'un avant-projet de nouvelle Recommandation UIT-R M.[PROTECTION] figurant dans l'[Annexe 3 du Document 4C/66](#)).
- Indications sur l'organisation, l'application et la terminologie concernant les Recommandations UIT-R applicables aux systèmes et aux réseaux du service de radionavigation par satellite fonctionnant dans la bande de fréquences 1 164-1 215 MHz (avant-projet de nouvelle Recommandation UIT-R M.[RNSS\_ORG] figurant dans l'[Annexe 4 du Document 4C/66](#)).
- Caractéristiques et critères de protection applicables aux stations terriennes de réception du service de radionavigation par satellite (espace vers Terre) fonctionnant dans la bande 1 164-1 215 MHz (avant-projet de nouvelle Recommandation UIT-R M.[CHAR-RX3] figurant dans l'[Annexe 5 du Document 4C/66](#)).
- Caractéristiques et critères de protection applicables aux stations terriennes de réception du service de radionavigation par satellite (espace vers Terre) fonctionnant dans la bande 1 215-1 300 MHz (avant-projet de nouvelle Recommandation UIT-R M.[1088\_NEW] figurant dans l'[Annexe 6 du Document 4C/66](#)).

- Caractéristiques et critères de protection applicables aux stations terriennes de réception du service de radionavigation par satellite (espace vers Terre) et aux récepteurs du service de radionavigation aéronautique fonctionnant dans la bande 1 559-1 610 MHz (avant-projet de nouvelle Recommandation UIT-R M.[1477\_NEW] figurant dans l'[Annexe 7 du Document 4C/66](#)).
- Caractéristiques, spécifications de qualité de fonctionnement et critères de protection applicables aux stations de réception du service de radionavigation par satellite (espace-espace) fonctionnant dans les bandes de fréquences 1 164-1 215 MHz, 1 215-1 300 MHz et 1 559-1 610 MHz (avant-projet de nouvelle Recommandation UIT-R M.[1479\_NEW] figurant dans l'[Annexe 8 du Document 4C/66](#)).
- Description des systèmes et des réseaux du service de radionavigation par satellite (espace vers Terre et espace-espace) et caractéristiques techniques des stations spatiales d'émission fonctionnant dans les bandes 1 164-1 215 MHz, 1 215-1 300 MHz et 1 559-1 610 MHz (avant-projet de nouvelle Recommandation UIT-R M.[1317\_NEW] figurant dans l'[Annexe 9 du Document 4C/66](#)).
- Caractéristiques et critères de protection applicables aux stations spatiales de réception et caractéristiques des stations terriennes d'émission du service de radionavigation par satellite (Terre vers espace) fonctionnant dans la bande 5 000-5 010 MHz (avant-projet de nouvelle Recommandation UIT-R M.[E-S TX+RX] figurant dans l'[Annexe 10 du Document 4C/66](#)).
- Caractéristiques et critères de protection applicables aux stations terriennes de réception et caractéristiques des stations spatiales d'émission du service de radionavigation par satellite (espace vers Terre) fonctionnant dans la bande 5 010-5 030 MHz (avant-projet de nouvelle Recommandation UIT-R M.[S-E RX+TX] figurant dans l'[Annexe 11 du Document 4C/66](#)).
- Spécifications détaillées des interfaces radioélectriques des télécommunications mobiles internationales-2000 (IMT-2000) (données à inclure dans l'avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R M.1457-7 figurant dans l'[Annexe 12 du Document 4C/66](#)).

**ITU-R Block Meetings**  
Geneva, Switzerland, 24 September – 11 November 2008



**REGISTRATION FORM**

<b>WP 4B</b> 24/9-1/10	<b>WP 4C</b> 29/9-8/10	<b>WP 4A</b> 6-15/10	<b>SG 4</b> 16-17/10	<b>WP 6C</b> 20-24/10	<b>WP 6B</b> 23-29/10	<b>WP 6A</b> 24-31/10
<b>WP 5C</b> 27/10-5/11	<b>WP 5A</b> 28/10-6/11	<b>WP 5B</b> 29/10-7/11	<b>SG 6</b> 3-4/11	<b>JTG 5-6</b> 4-10/11	<b>SG 5</b> 10-11/11	

Mr. Mrs. Ms. Miss:

.....  
*(family name)*

.....  
*(first name)*

Accompanied by family member(s):

.....  
*(family name)*

.....  
*(first name)*

**1. REPRESENTATION**

**Name of Member State:** .....

Head of Delegation

Deputy

Delegate

*(to be completed by representatives of Member States only)*

**Name of Sector Member:** .....

Recognized Operating Agencies

Regional Telecommunication Organizations

Scientific or Industrial Organizations

Intergovernmental Organizations operating Satellite Systems

UN, Specialized Agencies and the IAEA

Other Entities dealing with Telecommunication matters

Regional and other International Organizations

Associates

**2. OFFICIAL ADDRESS**

Name of the Company: .....

Street Address: .....

City/State/Code/Country: .....

Business tel.: .....

Fax: .....

E-mail: .....

In case of emergency: .....

**3. DOCUMENTS**

I wish to receive paper copies during the meeting:

Yes

No

Language required:

English

French

Spanish

Arabic

Chinese

Russian

*(Upon request, contributions are available at the Document Distribution Desk)*

Date: .....

Signature: .....

**For BR Secretariat use only**

Approved (if applicable)

Personal Section

Meeting Section

Pigeonhole

To be returned duly completed to the Radiocommunication Bureau

Place des Nations  
CH-1211 Geneva 20  
Switzerland

Telephone: +41 22 730 5802  
Telefax: +41 22 730 6600  
Email: linda.kocher@itu.int